

Verrières Animation Loisirs H10011
Règlement intérieur du Championnat l'Aube Echecs 2023

Article 1 : Verrières Animation loisirs organise sous l'égide du CDJE de l'Aube le Championnat de l'Aube d'Echecs dans la salle socioculturelle du village de Verrières 10390 les 6 et 7 mai 2023 .

Ce tournoi est ouvert aux joueurs licenciés A dans la saison en cours dans un club du département de l'Aube

Article 2 : Ce tournoi est homologué par la Fédération Française des Echecs sous le numéro d'homologation 59193
Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E., adoptées par le 88ème Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Goyuk (Antalya, Turquie) Ces Règles du Jeu d'Échecs entrent en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018.

Les résultats des parties compatibles comptent pour le classement Elo Fide juin 2023

Les appariements informatisés (programme PAPI conçu par Erick MOURET) se font au système suisse intégral.

Les appariements seront effectués 15 minutes avant le début de la ronde afin d'éviter un déplacement inutile pour un joueur absent ou forfait

Article 3 : Le tournoi s'effectue en 6 rondes sur la cadence 2 x 60 minutes + 30 secondes par coup.

Article 4 : Dates et Horaires de jeu :

- 4 mai / 20 heures : fin des inscriptions
- 6 mai / 8 heures 30 : Présence des joueurs inscrits et contrôles des licences
- 6 mai : 9 heures : ronde 1 14 heures : ronde 2 17 heures : ronde 3
- 7 mai : 9 heures : ronde 4 14 heures : ronde 5 17 heures : ronde 6
- 7 mai / vers 20 heures : fin du tournoi – remise des trophées

Les horaires peuvent être légèrement modifiés en fonction des aléas sous couvert de l'approbation de l'arbitre

Article 5 : le classement final est établi suivant le nombre de points de parties selon le barème : 1 point pour gain, ½ pt pour nulle et 0 point pour perte. Les systèmes de départage des ex æquo sont dans l'ordre - le Buchholz tronqué - le Kashdan et Performance

Article 6 : le tournoi est arbitré par Pierre CHANTIER, AF0 1

Article 7 : Un joueur sera considéré forfait 30 minutes après le début de la ronde. On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés A défaut, une demande d'explications lui sera adressée par courrier. Tout forfait et tout abandon non justifié sera signalé au Directeur des sanctions de la Direction Nationale de l'Arbitrage (DNA)

Un joueur ne désirant pas jouer une ronde doit prévenir l'arbitre au cours de la ronde précédente au plus tard.

Article 8 : Pas de dispositif particulier pour les nulles par accord mutuel.

Article 9 : les parties seront notées jusqu'à la fin de partie du fait de l'incrément de 30 secondes.

Article 10: Il est demandé aux joueurs d'avoir une attitude correcte conformément à la charte du joueur d'échecs et du code éthique de la Fide

Article 11: Les téléphones portables, les objets sonores et ou électroniques sont interdits dans la salle de jeu : toute sonnerie et ou tout bruit émanant de l'appareil entrainera la partie perdue pour le fautif.

Article 12 : Rappel

La salle de jeu comprend la zone de jeu et les toilettes

Eviter toute discussion et lecture suspecte dans la salle de jeu. Un joueur ayant terminé sa partie devient spectateur

Si l'arbitre est tenu de respecter et de faire respecter les règles et règlements, les joueurs sont tenus de respecter l'arbitre

Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement : Deux avertissements signifient l'exclusion du tournoi.

Analyse interdite dans la salle sans l'accord de l'arbitre : une salle est mise à disposition à partir du 6 mai 10 heures

Il est demandé aux joueurs de respecter le matériel et l'environnement mis à disposition par la commune : toute dégradation entraînera l'exclusion du tournoi

Article 13 : A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) vient donner le résultat de la partie à la table d'arbitrage. Les joueurs rangent les pièces sur l'échiquier.

Article 14 : Le contrôle des résultats est effectué par les joueurs avant la ronde suivante en tenant compte des éléments inscrits sur la feuille de saisie des appariements

Article 15 : Aucun Bye ne sera accordé.

Article 16 : Droit à l'image : En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent le club d'échecs de Verrières à publier, dans le cadre de leur site web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits. Cette autorisation vaut également pour les personnes présentes non joueurs.

Article 17 : Dans le cadre de la situation pandémique liée au Covid, un protocole sanitaire conforme aux recommandations du ministère de la santé peut être établi

Entre autres : port du masque non obligatoire mais conseillé dans la salle socioculturelle, avant pendant et après la partie : utilisation solution hydroalcoolique Ces exigences peuvent se modifier selon la situation

Le responsable des règles covid est Pierre CHANTIER, arbitre du tournoi. il sera aidé dans sa démarche par un adhérent de l'association Verrières Animation Loisirs ou d'un des clubs représentés.

Le non-respect des règles sanitaires par un joueurs entraine son exclusion du tournoi immédiatement

Article 18 : La participation au championnat de l'Aube 2023 qui se déroule à Verrières implique l'acceptation du présent règlement.

L'arbitre

Pierre CHANTIER

L'organisateur

Verrières Animation Loisirs